Ville, date

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale
425, Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (QC) G1R 4Z1

ministre@mtess.gouv.qc.ca

**Objet : La MPC (révisée !), c’est un minimum et tout le monde devrait y avoir droit.**

Monsieur Boulet,

Vous savez que Statistique Canada vient de réviser la Mesure du panier de consommation (MPC) et que le montant nécessaire pour assurer la couverture des besoins de base d’une personne vivant seule à Montréal est passé de 17 820 $ à 20 080 $ (base de 2018). Pour 2021 le montant de la MPC est de 20 767 $.

Vous savez aussi que vous étiez tenu, en vertu du Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, de hausser les prestations de tous les programmes d’aide financière de dernier recours jusqu’à un certain pourcentage de la MPC le 1er janvier dernier.

**Voici ma première question :**

*Pouvez-vous assurer aux personnes assistées sociales que vous allez respecter les cibles fixées par le dernier plan de lutte contre la pauvreté et que leur revenu disponible leur permettra de couvrir au minimum :*

*· 55,1 % de la MPC révisée à l’Aide sociale?*

*· 77,6 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale?*

*· 90,1 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale 66/72?*

Par ailleurs, vous savez que les revenus des personnes assistées sociales sont insuffisants pour couvrir leurs besoins de base tels que reconnus par la MPC. Je viens d’essayer de faire un budget mensuel avec les revenus d’une personne à l’aide sociale, soit 869 $ (prestation + crédits d’impôt). Voici le résultat de cet exercice impossible que je vous invite à réaliser vous aussi.

**Budget impossible**

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteur de dépenses** | **Revenus mensuels à l’aide sociale** |
| **869 $****(prestation de 708 $ + 111 $****de crédits d’impôt + 50 $ d’allocation pour personne seule)** |
| Logement |  |
| Alimentation |  |
| Habillement |  |
| Transport |  |
| Autres (loisirs, entretien, communications, santé, etc.) |  |
| Total : |  |

**Voici ma deuxième question :**

Comme les cibles du dernier plan de lutte contre la pauvreté sont nettement insuffisantes, et comme aucune augmentation des prestations d’aide sociale ou de solidarité sociale n’est prévue au-delà de 2021, comment prévoyez-vous augmenter le revenu des personnes à l’aide sociale et à la solidarité sociale dans les prochaines années pour au moins leur permettre d'atteindre la MPC (révisée!)?

Et voici mes autres commentaires :

Dans l’attente d’une réponse de votre part,

Signature